



Groupement de Gendarmerie Départementale des Côtes-d'Armor



Conseils de prévention contre les vols de carburant



Au sein d'une entreprise

- Limiter l'accès aux zones de remplissage carburant et stationnement véhicules.
- En dehors des heures d'ouverture de l'établissement, vérifier la fermeture des portes et portails
- Vérifier régulièrement l'état des clôtures, bien faire attention aux traces de passage ou de stationnement le long des clôtures.
- Délimiter les zones de stationnement des véhicules
- Mise en place d'éclairages puissants avec détection de présence dans les zones sensibles
- En cas de présence de citernes fixes / station de carburant au sein de l'entreprise, déporter les organes de coupure d'alimentation électrique à l'intérieur d'un bâtiment sécurisé.
- Ne pas laisser à proximité d'éléments facilitant les actions malveillantes (jerricans, bidons, tuyaux, échelles etc.)
- Mise en place de système de vidéoprotection et/ ou un système d'alarme.



Véhicules/Engins

- Stationner les véhicules en rendant difficile l'accès aux réservoirs
- Équiper les bouchons de réservoirs de système de détection et/ou de système anti-siphonage
- Éviter de laisser les véhicules ou engins stationnés les soirs et weekends avec les réservoirs pleins
- Possibilité d'installer des systèmes de surveillance des niveaux de carburant avec remontée d'alarme et déclenchement d'une sirène / klaxon.



Citerne fixe

- Privilégier une installation enterrée, sinon installation des cuves dans un endroit fermé muni de détection électronique.
- Retirer l'échelle d'accès au remplissage de la cuve
- Bloquer les organes de remplissage (Vannes, trappes etc.)
- Rendre la ou les pompes inopérantes par un blocage des pistolets, vannes ...
- Couper l'alimentation électrique au minimum la nuit et le weekend

Citerne mobile

- Bloquer les organes de remplissage (Vannes, trappes etc.) en circulation comme en stationnement
- Rendre la ou les pompes inopérantes par un blocage des pistolets, vannes ...
- Attention particulière lors des transports (véhicule suiveur, personne suspecte lors de dépassement de véhicule, ou sur une aire de repos...)
- Attention particulière lors des opérations de dépotage (Individus ou véhicule suspects...)
- Éviter les horaires fixes ou habituels de livraison
- Mettre les numéros d'urgence en favoris dans le téléphone, ou utilisation d'un système d'alerte type PTI



Si vous êtes victimes

- Contacter immédiatement la gendarmerie en composant le 17
- Ne toucher à rien afin de préserver les traces et indices, interdire tout accès sur les lieux
- Ne prenez aucun risque, si vous le pouvez, notez un maximum d'informations sur le ou les individus, les véhicules, direction de fuite etc.

